**ARRÊTÉ PORTANT PLACEMENT EN CONGÉ DE MALADIE D’UN AGENT CONTRACTUEL DE DROIT PUBLIC - CORONAVIRUS**

Le Maire (*ou le Président*) de .................................

VU la loi nº 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi nº 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret nº 88-145 du 15 février 1988 pris pour l’application de l’article 136 de la loi n° 84-53 précitée et relatif aux agents non titulaire de la fonction publique territoriale*,*

VU le décret n° 2020-73 du 31 janvier 2020 portant adoption de conditions adaptées pour le bénéfice des prestations en espèces pour les personnes exposées au coronavirus

VU le décret n° 2020-227 du 9 mars 2020 adaptant les conditions du bénéfice des prestations en espèces d'assurance maladie et de prise en charge des actes de télémédecine pour les personnes exposées au covid-19

VU le Code de la sécurité sociale

VU l’arrêt de travail en date du….

**OU**

VU l’attestation sur l’honneur de l’agent certifiant qu'il est le seul parent à rester à son domicile pour s’occuper de son enfant.

Considérant qu’en raison de l’épidémie de COVID 19, les crèches, écoles, collèges et lycées font l’objet d’une fermeture obligatoire à compter du 16 mars 2020,

**ARRÊTE**

**Article 1er** : M ……………………… *(nom, prénom)* est placé(e) en arrêt de travail du ………… au ……………..

**Article 2 :** L’agent percevrason plein traitement (à compléter en fonction de la durée de service accomplis auprès de la collectivité)

* Pendant un mois (après quatre mois de services), puis un mois à demi-traitement
* Pendant deux mois (après deux ans de services), puis deux mois à demi-traitement
* Pendant trois mois (après trois ans de services), puis trois mois à demi-traitement

**Article 3** **:**  L'intéressé(e) est informé(e) que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand - 6 Cours Sablon, 63000 Clermont-Ferranddans un délai de deux mois à compter de sa notification, éventuellement au moyen d’une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 5 :** Le Directeur Général des services *(ou le secrétaire de mairie ou le directeur)* est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé(e).

Ampliation sera adressée :

- au Président du Centre de Gestion,

- au Comptable de la collectivité,

- à l'intéressé(e).

- Notifié le ......................... Fait à ..........................

- Signature de l'Agent : le ...............................

Le Maire (*ou le Président*)

Signature :

Le Maire (ou le Président) certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été notifié à l'intéressé(e) le ...........................

Fait à ..........................................., le ...............................................

l'Autorité Territoriale,